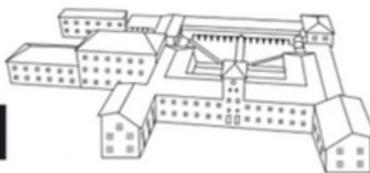


MFR de  
Montluel



## *Fiche technique BTSA DATR*

*Développement, Animation de projets TeRritoriaux*

**Formation par apprentissage**



Fiche RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38652/>

Organisme certificateur: Ministère de l'agriculture et de la souverainement alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement 31-08-2027

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES  
[www.mfr-montluel.fr](http://www.mfr-montluel.fr)

version juin 2025

## **LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**Pour qui ?** Le contrat d'apprentissage : pour démarrer une formation en apprentissage, vous devez avoir entre 16 et 29 ans révolus. Toutefois, les jeunes d'âgés d'au moins 15 ans sont éligibles s'ils ont terminé le 1er cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire le niveau de classe de 3ème.

**Quels employeurs ?** Les entreprises du secteur privé, associations, ONG, coopératives... peuvent recruter un apprenti et ce quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Cela est également valable pour les groupements d'employeurs, c'est-à-dire les entreprises qui s'associent pour recruter le personnel qu'elles ne peuvent pas embaucher seules à temps plein ou toute l'année.

Il est également possible de faire son apprentissage dans le secteur public, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des hôpitaux, ou encore des établissements publics.

En ce qui concerne les activités saisonnières, notamment l'animation ou le tourisme, vous pouvez signer un contrat avec 2 employeurs. La désignation de 2 maîtres d'apprentissage sera indispensable.

Enfin, depuis le 1er janvier 2020, et pour une durée de 3 ans, des actions de formation par apprentissage peuvent être mises en œuvre à titre expérimental dans des établissements pénitenciers.

**Quels diplômes ?** les diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BAC PRO, Brevet Professionnel, Mention Complémentaire...), les diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieur, d'école de commerce... / les titres professionnels du ministère du travail / les autres diplômes ou titres enregistrés au RNCP suite à la demande d'autres organismes (chambres consulaires, organismes privés...)

**Quelle durée ?** Le contrat d'apprentissage est généralement conclu en CDD sur la même durée que celle de la formation préparée, voire à 4ans en cas d'échec à l'examen ou si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau. Notez que la durée ne peut être inférieure à 1 an que si vous préparez un diplôme ou un titre : d'un niveau équivalent déjà obtenu / d'un niveau inférieur déjà obtenu / dont la préparation a été commencée sous un autre statut, à condition que le nombre d'heures de formation dispensées au CFA soit au moins équivalent au minimum requis pour les formations en apprentissage (soit 400h / an)

**Quel rythme ?** En apprentissage, la durée de formation dans le CFA est au minimum égale à 25% de la durée totale du contrat. Le rythme d'alternance entre les périodes passées en CFA et l'entreprise dépend de différents facteurs : diplôme, politique du centre, métier visé...

## QUELLE REMUNERATION ?

Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC ou 53% du SMC (Salaire Minimum Conventionnel)	Soit 100% du SMIC ou 100% du SMC (Salaire Minimum Conventionnel)
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC ou 61% du SMC	Soit 100% du SMIC ou 100% du SMC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC ou 78% du SMC	Soit 100% du SMIC ou 100% du SMC

L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75 % du salaire.

L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.

Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

Majoration de salaire : Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majoré de 15 points si les conditions suivantes sont toutes remplies :

- Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
- L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu

Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.

Succession de contrats

La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.

Cotisations

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1 229 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
- Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
- Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés payés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.

S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.

Congés maternité et paternité

Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur. Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.

Congés pour la préparation à l'examen : Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

Journée d'appel de préparation à la défense

L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense. Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.

<p><b>Public concerné, nombre</b></p>	<p>1ère et 2ème année BTS DATR Profil : créativité et curiosité intellectuelle / sens du contact / esprit rigoureux / motivé par le travail en équipe / connaissance du territoire et de ses acteurs / capacités à gérer et à développer un projet de service en milieu rural / capacité à animer et à communiquer</p>
<p><b>Prérequis, modalités et délai d'accès</b></p>	<p>Etre titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Possibilité d'accès jusqu'à 29 ans révolus sauf reconnaissance RQTH. Modularisation des parcours possible. Inscription à partir de janvier via parcours sup et sur rendez-vous d'inscription .</p>
<p><b>Présentation générale (problématique, intérêt)</b></p>	<p>La formation se déroule en alternance ou en contrat d'apprentissage. Entre 19 et 20 semaines par année de formation au CFA Entre 31 et 32 semaines par an en entreprise dont 5 semaines de congés payés Enseignement général et spécifique Rapport de stage en vue d'une soutenance orale</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Il s'agit de former de futurs chargés de projet, chargés de développement, chargés de la promotion du patrimoine, coordinateurs de projet, animateurs d'une structure de développement local ou de territoire rural., responsable de structure.</p>
<p><b>Contenu de la formation 1400 h</b></p>	<p><b>BLOC 1 - M1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui</b> Saisir les enjeux de la réalité socio-économique Se situer dans des questions de société Argumenter un point de vue dans un débat de société</p> <p><b>BLOC 2 - M2 - Construire son projet personnel et professionnel</b> S'engager dans un mode de vie actif et solidaire S'insérer dans un environnement professionnel S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers Conduire un projet Accompagnement au projet personnel et professionnel</p> <p><b>BLOC 3 - M3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés</b> Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public Communiquer en langue étrangère Communiquer avec des moyens adaptés</p> <p><b>BLOC 4 - M4 - Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet</b> Définir le cadre du travail pour le diagnostic à conduire Traiter les données collectées Produire une synthèse de diagnostic</p> <p><b>BLOC 5 - M5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure</b> Elaborer un projet de communication Animer un évènement Mettre en œuvre la communication externe d'une structure</p> <p><b>BLOC 6 - M6 - Organiser le travail pour les activités d'une structure</b> Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif Fédérer un collectif de travail Organiser les activités d'un collectif de travail</p> <p><b>BLOC 7 - M7 - Conduire un projet de territoire ou de structure</b> Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif Fédérer un collectif de travail Organiser les activités d'un collectif de travail</p> <p><b>BLOC 8 - M8 - Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets</b> Contribuer à la qualité du dialogue territorial Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet Formuler un conseil dans un contexte de transitions</p>

<p><b>Contenu de la formation</b> <b>1400 h</b></p>	<p><b>EIL - Ouverture sur les services aux territoires dans le monde</b> Mobilité internationale de 4 à 8 semaines</p> <hr/> <p><b>Pluriactivités</b> Approche croisée des enjeux de questions de société (M1 et modules professionnels) Conduite de projets (M2 et modules professionnels) Communication professionnelle (de la spécialité de formation) (M3 et modules professionnels) Géomatique et territoire (M4, M7, M8) Organisation et coordination du travail d'un collectif en situation professionnelle (M5, M6, M7) Conduite d'une démarche de diagnostic territorial (M4) Du diagnostic au projet (M7) Accompagnement et suivi d'un porteur de projet individuel ou collectif (M7 M8) Acteurs des dynamiques territoriales dans un contexte de transitions (M3, M4, M5, M7, M8)</p>
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p>Cours didactiques et animés avec supports variés : supports « papier », articles de journaux, films, vidéos, visites, interventions de professionnels, sites internet...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivité ou entreprise support dans le cadre d'un diagnostic</li> <li>- Pratique alterné en milieu professionnel avec suivi individualisé</li> <li>- Etudes de cas et retour d'expériences individuelles et collectives</li> <li>- Exercices corrigés</li> <li>- Mises en situation professionnelle</li> <li>- Entretiens individuels</li> </ul>
<p><b>Compétences, Capacités professionnelles visées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des territoires et de ses acteurs</li> <li>• Capacités à développer et gérer un projet de service en milieu rural</li> <li>• Capacité à animer, à communiquer</li> </ul>
<p><b>Durée</b></p>	<p>Formation en alternance, en contrat d'apprentissage, sur un cycle de 2 ans, avec environ 32 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés et 20 semaines en MFR par an en moyenne, 35 heures hebdomadaires au CFA</p>
<p><b>Dates</b></p>	<p>Cycle de 2 années</p>
<p><b>Lieu</b></p>	<p>MFR CFA de MONTLUEL 250, ALLEE CESAIRE NIVIERE - 01120 MONTLUEL</p>
<p><b>Personnes en situation de handicap</b></p>	<p>Le CFA s'inscrit dans une démarche d'accueil des publics en situation de handicap. Les diverses situations de handicap sont étudiées au cas par cas.</p>
<p><b>Coût par participant</b></p>	<p>Frais d'adhésion à l'association : 100 euros Frais de scolarité pris en charge par l'OPCO Coût demi-pension : 59€ / semaine - Coût pension complète : 119 € / semaine Il existe une aide possible à la restauration et l'hébergement selon les OPCOs. Modalités de règlement : se référer au contrat financier</p>
<p><b>Responsable de l'action, Contact</b></p>	<p>La formation est délivrée par des formateurs ayant obtenu, ou étant en cours d'obtention, de la certification pédagogique des Maisons Familiales délivrée par le CNP.</p> <p>Coordinateur pédagogique : Mme MARGARIA Tél. : 04.78.06.64.33 Mail : <a href="mailto:mfr.montluel@mfr.asso.fr">mfr.montluel@mfr.asso.fr</a></p>

<p><b>Suivi de l'action</b></p>	<p><b>Les outils de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La grille de positionnement et de suivi (positionnement et axes d'amélioration)</li> <li>• Le carnet d'alternance (outil de suivi entre le jeune, les parents, les formateurs et le maître d'apprentissage)</li> <li>• Visites en entreprise</li> <li>• Jury d'évaluation oral (présentation de l'oral professionnel)</li> <li>• Accompagnement personnalisé</li> <li>• Des évaluations et des CCF (contrôle en cours de formation) tout au long des 2 années</li> </ul>
<p><b>Évaluation de l'action</b></p>	<p>Diplôme national du BTSA Développement et animation des territoires ruraux en contrôle continu et trois épreuves terminales</p>
<p><b>Passerelles et débouchés possibles</b></p>	<p><b>Entrer dans la VIE ACTIVE :</b></p> <p>Chargé de projet, chargé de développement, chargé de la promotion du patrimoine, coordinateur de projet, animateur d'une structure de développement local ou de territoire rural, responsable de structure.</p> <p><b>Poursuivre des ETUDES SUPERIEURES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialisation</li> <li>• Licence professionnelle : « intervention sociale : accompagnement social, animation sociale et socioculturelle, fonction coordination de projet », « management de l'événementiel », « coordinateur de projets patrimoine culturel », « Métiers des Administrations et collectivités territoriales », « Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie ».</li> <li>• Passerelle possible entre le BTS DATR et le DEJEPS (projets territoires ruraux).</li> <li>• L'obtention du BTSa valide 2 UC sur les 4 du DEJEPS.</li> <li>• Bachelor dans le domaine du développement de projet et de la communication.</li> </ul>

## Chiffres clef 2024:



0% d'abandon

33% en poursuite d'étude

67%: taux d'accès à l'emploi 6 mois après

100% de réussite au BTSA DATR



<b>AIDES A L'APPRENTISSAGE</b>	<b>Référant à la MFR</b>
Aide au Permis de conduire Aide à la Santé et au Logement Aide pour le Pass' Région Chargée de l'apprentissage	Mme PACHOT(assistantedirection)
Aide à l'Hébergement et à la Restauration	Branches OPCO / Mme PACHOT
Aide à la Mobilité (EMA)	Mme GUTIERREZ / Mme NOVEL
Coordinateur pédagogique Référente H+	Mme ETOUSSI

<b>AIDES AU HANDICAP</b>			
<b>Organisme</b>	<b>Adresse</b>		
<b>MDPH 01 – Ain</b> Maison départementale des personnes Handicapées de l'Ain	13 avenue de la Victoire BP 50415 010012BOURG-EN-BRESSE CEDEX	3001	<a href="mailto:mdph@ain.fr">mdph@ain.fr</a>  Pour un dossier en ligne : <a href="http://www.dossiermdph.ain.fr">www.dossiermdph.ain.fr</a> pour les personnes sourdes et malentendantes <a href="http://www.acce-&lt;br/&gt;o.fr/mdph_ain">www.acce- o.fr/mdph_ain</a>
<b>AGEFIPH Auvergne- Rhône- Alpes</b>	33 rue Saint Théobald ZAC de Saint Hubert 38080 L'ISLE D'ABEAU	0800 11 10 09	<a href="http://www.agefiph.fr/rhone-&lt;br/&gt;alpes@agefiph.asso.fr">http://www.agefiph.fr/ rhone- alpes@agefiph.asso.fr</a>
<b>CAP / POLE EMPLOI de Montluel</b>	432 Rue des Valets 01120 Montluel	3949	
<b>CCI Ain</b>	1 rue Joseph Bermier 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 32 13 00	<a href="https://www.mljbourg.com">https://www.mljbourg.com</a> <a href="https://www.ain.cci.fr/">https://www.ain.cci.fr/</a> <a href="mailto:cci@ain.cci.fr">cci@ain.cci.fr</a>
<b>Mission Locale Jeunes Côtière</b>	65 rue du Tour 01700 MIRIBEL	04 72 88 08 88	<a href="mailto:contact@mljbourg.com">contact@mljbourg.com</a>
<b>DRAAF-SRFD Mme KRIMOU Ahlam</b>	165 rue Garibaldi 69401LYONCEDEX 03	04 78 63 34 11	<a href="https://draaf.auvergne-rhone-&lt;br/&gt;alpes.agriculture.gouv.fr/">https://draaf.auvergne-rhone- alpes.agriculture.gouv.fr/</a>  <a href="mailto:ahlam.krimou@agriculture.gouv.fr">ahlam.krimou@agriculture.gouv.fr</a>